

Rapporteur : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, dans le cadre de sa compétence de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et assimilés, veille au bon fonctionnement des services mis à disposition des usagers :

- *collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables organisée du lundi au samedi, et en sacs fournis aux usagers;*
- *5 déchèteries ouvertes du lundi au dimanche ;*
- *collecte bi-hebdomadaire du carton (hypercentre et zone Nord de Châtelleraudais)*
- *collecte en apport volontaire (163 globes à verre, 132 globes à papiers, 35 conteneurs à textiles, linges de maison et chaussures, 6 conteneurs enterrés à ordures ménagères, 6 conteneurs enterrés à emballages ménagers recyclables en 2013);*
- *collecte des déchets verts et des encombrants sur rendez vous des personnes à mobilité réduite (plus de 70 ans, personnes handicapées ou seules sans moyen de locomotion);*
- *programme de promotion du compostage individuel ;*
- *programme local de prévention des déchets.*

* * * * *

VU l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

CONSIDERANT que le rapport annuel de l'année 2013 doit être exposé au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,

CONSIDERANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation du service de gestion des déchets, dans le cadre de l'exercice de ses compétences,

CONSIDERANT les objectifs fixés pour 2013 consistaient à optimiser les services, réduire la production des déchets et augmenter la part des déchets valorisés,

CONSIDERANT que les objectifs atteints ont été les suivants:

- mise en œuvre de la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers (hors administrations) de plus de 3 m3/semaine ;
- compostage individuel: 230 foyers équipés en 2013 portant le nombre de foyers équipés à 3 887 (objectif au terme des 3 ans : équiper 4850 foyers);
- sensibiliser à la réduction et à la valorisation des déchets (416 enfants, 943 adultes lors d'interventions auprès du grand public, 354 personnes lors d'animations relatives à la prévention des déchets, 1 318 usagers sensibilisés suite à des erreurs de tri ...);
- réduire la part de déchets à éliminer (- 384,99 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par rapport à 2012) ;
- la part de déchets valorisés est en augmentation :
taux de valorisation : 57,22 % en 2013 (au lieu de 56,03 % en 2012; objectifs du Plan Départemental d'Élimination des Déchets : 60 % en 2013)

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport ci-joint sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013 et de le transmettre aux maires des communes membres de la CAPC pour diffusion aux conseils municipaux et mise à disposition du public.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 27/06/2014 n° 6062
Publié au siège de la CAPC, le 27/06/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER